

## **Changement de caisse de pension LPP**

Le contrat avec la caisse de pension Profond expire définitivement fin 2023.

Il est recommandé aux assurés de passer le plus rapidement possible à la caisse de pension Freelance.

Les assurés qui ont besoin de conseils peuvent s'adresser à Ruedi Buser. Les assurés qui envisagent une retraite anticipée devraient en particulier profiter le plus rapidement possible de l'offre de conseil mise gratuitement à la disposition des membres par impressum.

La caisse de pension Freelance comme alternative. <https://www.pkfreelance.ch/fr/cp-freelance-1.html>

La caisse de pension Freelance est toujours prête à accueillir sur une base individuelle les membres d'impressum qui sont actuellement encore assurés auprès de Profond. Les conditions d'une affiliation individuelle à la CP Freelance ne sont toutefois pas plus avantageuses pour les membres d'impressum que pour les autres journalistes indépendants.

Depuis le 1er janvier 2021, la CP Freelance applique un taux de conversion de 5,2 % à l'âge de 65 ans. Un départ à la retraite est possible entre 58 et 70 ans. Les personnes qui souhaitent prendre leur retraite avant ou après 65 ans trouveront les taux de conversion respectifs ici :

[https://www.pkfreelance.ch/admin/data/files/asset/file/76/reg\\_vorsorge\\_freelance\\_anhang10\\_d.pdf?lm=1666683174](https://www.pkfreelance.ch/admin/data/files/asset/file/76/reg_vorsorge_freelance_anhang10_d.pdf?lm=1666683174).

L'avantage par rapport aux autres caisses de pension est que la CP Freelance assure les salaires et les honoraires dès le premier franc gagné sans déduction de coordination. Cet aspect est particulièrement important pour les journalistes indépendants dont les revenus sont variables. Rolf Müller du bureau de la CP Freelance se tient à votre disposition pour répondre à vos questions : Tél. : 031 398 63 05 ; mail : [info@pkfreelance.ch](mailto:info@pkfreelance.ch), site web : <https://www.pkfreelance.ch>

### Offre de conseils.

Impressum a pu s'assurer les services de Monsieur Ruedi Buser, directeur de la CPJ depuis de nombreuses années, en tant que conseiller sur la base d'un mandat. Les membres d'impressum peuvent prendre contact gratuitement et directement avec Ruedi Buser pour toute question individuelle concernant leur situation de prévoyance. Nous recommandons en particulier aux personnes pour lesquelles une retraite anticipée est envisagée de faire usage de cette offre de conseil.

Contact : Ruedi Buser : [buser.rudolf@bluewin.ch](mailto:buser.rudolf@bluewin.ch) ou tél. : 079 820 46 16.

La bonne nouvelle, c'est que la CP Freelance est prête à accueillir les membres indépendants d'impressum. Ceci n'est cependant pas une affiliation collective. Cette solution suppose que chaque membre libre d'impressum demande de manière indépendante son affiliation à la CP Freelance.

Vous trouverez le formulaire d'inscription à la CP Freelance ici :

[https://www.pkfreelance.ch/admin/data/files/asset/file\\_fr/13/anmeldeformulare-en-francais.pdf?lm=1554285611](https://www.pkfreelance.ch/admin/data/files/asset/file_fr/13/anmeldeformulare-en-francais.pdf?lm=1554285611)

### En résumé :

**Le contrat avec la caisse de pension Profond expire définitivement fin 2023.**

**Il est recommandé aux assurés de passer le plus rapidement possible à la caisse de pension Freelance.**

**Les assurés qui ont besoin de conseils peuvent s'adresser à Ruedi Buser. Les assurés qui envisagent une retraite anticipée devraient en particulier profiter le plus rapidement possible de l'offre de conseil mise gratuitement à la disposition des membres par impressum.**

**Ce changement de caisses de pension ne concerne pas les collègues qui sont déjà rentiers chez Profond; ils continueront de recevoir leur rente de Profond.**